



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023**

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS :

AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GRIMAULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : AUGEREAU Line donne pouvoir à Henri SAULGRAIN, GAUDIN David donne pouvoir à Emmanuel BREHERET, GESTRAUD Samuel donne pouvoir à Jean-Louis GRIMAULT, PETIT Sabrina donne pouvoir à Virginie AUDARD

ABSENTS : JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Louis GRIMAULT

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2023-64 du 13-11

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis favorable du comité social territorial du 16 octobre 2023,

CONSIDERANT la nécessité de se doter d'un règlement s'appliquant à l'ensemble du personnel, précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services,

CONSIDERANT que le projet de règlement intérieur a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière d'organisation du travail, d'hygiène et de sécurité, de règles de vie, de gestion du personnel, de discipline, de mise en œuvre du règlement,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le règlement intérieur pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Secrétaire de Séance

Jean-Louis GRIMAULT

Etriché, le 14 novembre 2023

Le Maire

David LAGLEYZE

